



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du
Logement de La REUNION

Saint-Denis, le 2 avril 2014

SYNTHESE DES AVIS

PC : T4N2-05-CSRPNRéunions plénièresRéunion 2014 04

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN

matthieu.saliman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

REUNION PLENIERE du 1^{er} avril 2014

Lieu : Parc National,
Plaine des palmistes

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Trame Verte et Bleue : méthodologie avant cartographie
2. Modification de 2 arrêtés préfectoraux concernant des espèces chassables
3. Intégration d'espèces protégées à la DAUPI
4. Cahier d'habitat semi-xérophile,

Etaient présents :

MEMBRES :

DUPONT JOËL

VALADE PIERRE

TROADEC ROLAND

FROUIN PATRICK

GIGORD LUC

MAIRINE PHILIPPE

POTHIN KARINE

RIBES SONIA

TRIOLO JULIEN

ROCHAT JACQUES

SALAMOLARD MARC

THOMAS HERMANN

SECRETARIAT :

MATTHIEU SALIMAN

① Trame Verte et Bleue : méthodologie avant cartographie (soumis pour avis)

Le CSRPN valide l'étude pour l'identification et la cartographie des réseaux écologiques à La Réunion. Il recommande de procéder aux quelques corrections nécessaires.

② Modification de 2 arrêtés préfectoraux concernant des espèces chassables (soumis pour avis)

Le CSRPN donne un avis favorable à la prise des 3 arrêtés préfectoraux présentés.

Le CSRPN recommande très vivement que l'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n° 05-1777 du 12 juillet 2005 interdise l'importation de Lièvre à collier noir, compte tenu du risque sanitaire.

③ Intégration d'espèces protégées à la DAUPI (soumis pour avis).

Le CSRPN estime que le travail sur la démarche DAUPI est conséquent mais demande à être davantage approfondi pour que le conseil puisse formuler un avis.

Le CSRPN demande au CBNM de réaliser l'état des lieux des aménagements comportant déjà des espèces protégées, puis sur la base de cet état des lieux, de proposer une première liste d'espèces à intégrer.



④ Cahier d'habitat mégatherme semi-xérophile (soumis pour avis).

Le CSRPN ne peut valider en l'état le cahier d'habitat mégatherme semi-xérophile.

Le CSRPN recommande de procéder aux corrections nécessaires et de se rapprocher des spécialistes pour une meilleure prise en compte des données bibliographiques sur la pluviométrie, sur la pédologie, sur la géologie, sur la phytosociologie et pour les statistiques.

Liste de diffusion

MEMBRES DU CSRPN
PREFECTURE/ DRCTCV
CBNM
ASCONIT
REGION/ A L'ATTENTION DE MME SOUDJATA RADJASSEGARANE

<p>Rédacteur :</p>  <p>M. SALIMAN</p>	<p>Visa du Président du CSRPN</p>  <p>R. TROADEC</p>
--	--

